

**30 TER AVENUE DAUMESNIL**  
**Société par action simplifiée à associé unique au capital de 5.000,00 Euros**  
**Siège social : 30 Ter avenue Daumesnil 75012 PARIS**  
**RCS PARIS EN COURS**

**Nomination du Président par acte séparé**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 13 décembre,

A 10 heures 00,

Monsieur Amar HOUAMDI, associé unique de la société 30 TER AVENUE DAUMESNIL,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président à compter du 13 décembre 2022, **Monsieur Amar HOUAMDI**, demeurant 3 avenue du Maréchal d'Esperey à 94130 NOGENT SUR MARNE, né le 2 juillet 1979 à Larbaa (Algérie), de nationalité française,

**Monsieur Amar HOUAMDI**, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Elles seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

**Nom / Qualité**

**Signature**  
(Précédée de la mention « bon pour acceptation  
des fonctions de Président »)

**Monsieur Amar HOUAMDI**  
Associé-unique

